



Compte rendu Groupe de travail Brexit

2 octobre 2020

Un groupe de travail portant sur le Brexit s'est réuni le 2 octobre 2020, sous la présidence de Charles Martins-Ferreira, sous-directeur des affaires sanitaires européennes et internationales à la DGAL, accompagné de représentants du service des ressources humaines et de la DGAL, de Magali Pecquery, directrice adjointe de la DRAAF des Hauts-de-France et d'Isabelle Paysant, directrice adjointe de la DRAAF Bretagne.

Pour l'Alliance du Trèfle, y ont participé Frédérique Lucas, Olivier Lapôtre et Annick Pinard.

L'ordre du jour comporte six points :

- Point d'étape général sur la négociation des accord RU/UE,
- Point de situation des PCF (infrastructures et agrément),
- Point sur les recrutements,
- Formation des agents,
- Ergonomie,
- Mise en œuvre pratique par les services déconcentrés.

I. Point d'étape général sur la négociation des accords RU/UE

Charles Martins-Ferreira indique qu'à moins de 100 jours du 1^{er} janvier 2021, la négociation est tendue entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, avec des points de blocage forts, notamment sur les conditions de concurrence, la gouvernance et la pêche.

Le Royaume-Uni s'est donné jusqu'au 15 octobre pour trouver un accord, l'Union européenne jusqu'à la fin du mois d'octobre, mais on est très loin d'un accord et on s'achemine sans doute vers un rétablissement des quotas et des droits de douanes.

Le Royaume-Uni a proposé un projet de loi sur le marché intérieur qui remet en question l'accord de retrait qui a valeur de traité international. Les dispositions prises pour éviter le retour d'une frontière physique entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande seraient mises de côté, ce qui risque de raviver les tensions dans l'île. L'Union européenne a annoncé hier qu'elle ouvrirait un contentieux qui pourrait aller jusqu'à la Cour de justice de l'Union européenne.

Sur le volet sanitaire, l'Union européenne demande au Royaume-Uni des conditions de production équivalentes à celles de l'Union européenne ce que refuse le Royaume-Uni pour des motifs de souveraineté alimentaire, ce qui l'empêchera d'accéder au marché européen sans quota ni droit de douanes. Ce refus impliquerait en conséquence, qu'il y ait accord ou pas, le rétablissement des contrôles à l'import et de la certification à l'export.

A une question d'une organisation syndicale sur la prise en compte des conditions de protection animale pour les exportations d'animaux, l'administration indique qu'il ne s'agit pas d'une priorité au 1^{er} janvier 2021, les contrôles à l'importation étant jugés prioritaires.

Les flux concernent actuellement essentiellement des chevaux et la traversée est très courte (1 heure à 1h30).

Les conditions d'exportations sont encore floues (il faudra voir ce que le Royaume-Uni demandera

comme exigences en protection animale). Il devrait y avoir des impacts sur les infrastructures, mais pas de visibilité suffisante sur les flux à venir.

2. Point de situation des PCF

Arnaud Chatry, adjoint de la cheffe du SIVEP central, présente la situation des postes de contrôle frontaliers (PCF).

Il y a 5 nouveaux PCF : Calais (3 sites : Port, Tunnel et centre d'inspection de Boulogne), Dieppe, Caen-Ouistreham, Cherbourg et Roscoff.

3 PCF auront une activité renforcée : Dunkerque, Le Havre et Saint-Malo.

Les installations sont conformes. Des demandes d'adaptation sont attendues sur les stations animalières (flux d'équidés) de Calais et le projet de Dunkerque ainsi que sur les locaux administratifs de Calais et Dunkerque au regard des recrutements supplémentaires (seuls besoins exprimés à ce jour). Si d'autres besoins apparaissent, ils seront traités localement.

Des « marches à blanc » (exercices) sur différents points d'entrée sont prévues en octobre et novembre.

Des organisations syndicales demandent un état par site des effectifs et des surfaces de bureaux pour vérifier si la surface minimale de 9m² par agent est respectée.

Charles Martins-Ferreira indique que c'est un point de vigilance pour la DGAL, discuté avec les DRAAF lors des points bi-hebdomadaires. Pour Calais, tout le monde n'est pas présent au même moment compte tenu des cycles de travail et pour Dunkerque, un rapprochement physique du SIVEP avec les douanes est prévu avec une extension des locaux, dans le cadre d'un « point d'entrée unique ».

Cela risque également de poser problème pour les recrutements pour la certification avec certaines DD(CS)PP très concernées. Ce sera évoqué lors des dialogues de gestion qui débutent la semaine suivante.

3. Point sur les recrutements

Les recrutements concernent l'import et l'export.

Import

La cible au 31 décembre 2020 est de 316 ETP (préposés sanitaires, contrôleurs végétaux et vétérinaires). Au 1^{er} octobre 2020, 233 ETP sont déjà recrutés dont 50 vétérinaires (ETP). 50 vétérinaires doivent être recrutés pour une cible de 100 au 31 décembre 2020. Les DRAAF sont en phase de recrutement pour atteindre la cible.

Une demande en cours d'arbitrage porte sur 85 ETP supplémentaires par rapport au projet de loi de finances (PLF) 2021.

Afin de pérenniser les emplois, plus de 80 postes seront ouverts lors de la mobilité d'hiver. Ces postes pourront être pourvus par des titulaires ou par les contractuels arrivant à 2 ans de recrutement, qui pourront être recrutés sans limitation de durée selon les nouvelles dispositions issues de la loi de transformation de la fonction publique (article 4.2 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 qui donne droit à CDIisation). 15 agents ont réussi le concours TSMA et vont bénéficier d'une affectation.

Aucun plan de déprécarisation n'est à l'ordre du jour.

Des interrogations existent sur l'avenir de Brittany Ferries. En proie à de grandes difficultés financières en raison de la crise du coronavirus, la compagnie vient d'annoncer la fermeture temporaires de certaines lignes.

L'Alliance du Trèfle constate que sur les 80 postes manquant à ce jour, 50 sont des postes de vétérinaires, ce qui reporterait la charge de travail sur les autres vétérinaires. Elle demande si les vétérinaires recrutés ont un diplôme valide en Europe. Elle constate que les conditions salariales ne sont pas attractives par rapport au privé.

Elle regrette que tous les agents des postes d'inspection fonctionnant 24h/24 ne bénéficient pas des avantages des agents des douanes : cycles de travail et emplois de catégorie active.

Magali Pecquery indique qu'un message DGER auprès des écoles vétérinaires en juin a permis de recruter trois vétérinaires. Les autres vétérinaires recrutés ont des diplômes reconnus par l'Union européenne) ; ce sont des Espagnols, des Belges, des Roumains, une Italienne et une Portugaise. Dans les Hauts-de-France, il y aura suffisamment de vétérinaires pour couvrir toutes les plages horaires à l'ouverture du PCF.

Charles Martins-Ferreira ajoute qu'une réflexion est en cours sur le décret permettant de déroger à l'obligation de nationalité française qui expire le 23 mars 2021 et qu'il faut prolonger. Le service des affaires juridiques a été saisi pour proposer une extension pour la certification Brexit et la régularisation de certaines situations en abattoir (qui est plus problématique).

Les organisations syndicales demandent :

- la répartition par site des titulaires, des contractuels et des stagiaires,
- des tickets restaurants pour les agents, pour compenser des postes en zones éloignées de leur domicile,
- des informations sur les rapprochements Douanes-SIVEP (poste de contrôle unifié aux frontières).

Charles Martins-Ferreira indique que le détail des agents par site sera fourni. Il souligne qu'il y aura bien plus de contractuels que de titulaires.

Des rapprochements physiques des structures Douanes et SIVEP, permettant de faciliter les démarches pour les opérateurs, sont en expérimentation dans trois sites (Dunkerque, Marseille et Le Havre).

A Dunkerque, le SIVEP est neuf et les Douanes en ville veulent se rapprocher pour faciliter le travail et offrir un guichet simplifié pour les opérateurs. Un comité de pilotage mensuel est prévu.

Les organisations syndicales évoquent également les équipements de protection des agents et leur formation aux dangers du contrôle dans les containers et les camions (bromure de méthyle, PH3).

Pierre Clavel, coordonnateur du réseau des ISST, indique qu'il y a deux sujets différents :

- en 2016-2017, un travail important a été réalisé sur les risques liés aux contrôles à l'importation des containers (des mesures ont été réalisées à Dunkerque et Fos-Marseille) qui a conduit à la rédaction de la note de service n°2018-390 qui prévoit des mesures de prévention (dont EPI respiratoires, publication d'affiches dans chaque poste de contrôle frontalier, livret remis à chaque agent...),
- les futurs contrôles Brexit, où il y aura peu de contrôles de containers mais essentiellement de camions où la problématique d'exposition des containers maritimes ne se pose pas. La vigilance demeure toutefois en fonction de la connaissance des marchandises qui seront à contrôler.

Sur le bromure de méthyle, il n'y a pas d'informations laissant à penser qu'on pourrait être au même niveau dans les camions que dans les containers, mais on peut prioriser le mesurage sur camions (au PCF de Perpignan qui fait du contrôle en camion).

Une analyse complémentaire des risques aura lieu à partir de janvier car il n'y a pas assez d'éléments aujourd'hui. Par contre certaines préconisations de la NS n°2018-390 sont reprises, comme la non pénétration des agents de contrôle dans les camions.

Pierre Clavel rappelle que la prévention des agents aux risques chimiques reste un axe majeur du programme de prévention 2019/2022.

Servane Gilliers-Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique que l'organisation d'un groupe de travail sur les risques chimiques début 2021 doit faire l'objet d'une demande lors du prochain CHSCTM.

Export

Le nombre estimé de certificats pour le Royaume-Uni est de 130 000 certificats par an (certification vétérinaire : 70 % et certification phytosanitaire : 30%), alors qu'aujourd'hui les services établissent 450 000 certificats pour tous les pays tiers. Le Royaume-Uni deviendrait notre premier partenaire. Ce nombre de certificats n'est qu'une estimation car les intermédiaires commerciaux ne sont pas encore complètement référencés.

Pour la charge de travail, c'est le nombre de lots qui compte et pas le tonnage. Un certificat demandant en moyenne 45 minutes (certification phytosanitaire plus longue car nécessite un contrôle en amont, mais moins de certificats phytosanitaires que de certificats vétérinaires), l'effectif cible pour les certificats supplémentaires est donc de 90 ETP, répartis sur l'ensemble du territoire.

La notification des effectifs supplémentaires sera réalisée auprès des DRAAF la semaine prochaine. Les effectifs seront discutés lors des dialogues de gestion mais pas négociés. Pour les DD(CS)PP, l'enveloppe globale sera gérée au niveau régional. Il faudra vérifier la valeur de l'estimation après un temps d'observation pour un réajustement rapide en cas d'écart.

Deux vagues de certifications sont prévues :

- 1^{er} janvier 2021 pour les animaux vivants, les produits germinaux et les végétaux à haut risque,
- 1^{er} avril 2021 pour les produits animaux et les végétaux réglementés.

Les animaux vivants font déjà l'objet d'une certification en intracommunautaire, sauf les chevaux qui bénéficieraient d'un accord avec le Royaume-Uni, d'où un surplus de travail identifié dans trois départements (Calvados, Orne et Oise) qui bénéficieront d'une dotation supplémentaire.

Pour les végétaux à haut risque, les exigences du règlement de santé végétale du 14 décembre 2019 s'appliquent. Du fait de la délégation aux FREDON, ce sont les FREDON qui devront assurer le contrôle en amont pour asseoir la certification à l'export. Les besoins sont estimés à 10 ETP.

Les organisations syndicales s'étonnent de cette estimation car certains opérateurs annoncent +250 % de certification pour certaines filières. Par ailleurs la délégation aux FREDON pose déjà des problèmes techniques pour les délais à respecter pour l'obtention d'un certificat à l'exportation quand il y a un contrôle de lot à faire (48h maximum), qui risquent de s'aggraver si la charge augmente.

Charles Martins-Ferreira a bien en-tête le problème de la délégation de compétence alors qu'il faudrait en maintenir dans les services pour pouvoir assurer la supervision.

Angélique Pluta, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels, présente un point sur les recrutements : au 1^{er} octobre 2020, 240 agents sous contrat ont été recrutés (3 pour la Bretagne, 197 dans les Hauts-de-France et 40 en Normandie).

Le bureau de gestion des personnels contractuels a recruté jusqu'au 31 décembre 2020 une gestionnaire RH et 4 assistants gestionnaires pour les recrutements Brexit.

La phase de recrutement pour l'export aura lieu en début d'année prochaine.

Pour les recrutements supplémentaires, il faudra un amendement au PLF 2021.

Au total le Brexit nécessite 445 ETP en plus (dont 90 pour l'export), mais si les besoins sont supérieurs, il faudra demander rapidement des moyens (lors des conférences budgétaires d'avril-mai).

4. Formation des agents

Compte tenu de la pandémie de Covid-19, le plan de formation initial pour l'import a dû être revu et prévoit désormais :

- une mallette pédagogique en e-learning,
- des modules complémentaires en formation seront mis en place pour compléter la formation en e-learning, si possible en distanciel (l'INFOMA propose des formations aux classes virtuelles). Des cas pratiques sont prévus.

Pour l'export, la formation sera plus condensée en fin 2020 pour les agents des DRAAF, et au premier trimestre 2021 pour les agents affectés en DD(CS)PP.

L'Alliance du Trèfle s'interroge sur la formation des futurs exportateurs vers le Royaume-Uni qui aujourd'hui connaissent les règles pour l'Union européenne mais pas toujours celles des exportations vers les pays tiers.

Les agents concernés s'attendent à être débordés par de nombreuses sollicitations alors qu'ils devront déjà établir beaucoup de certificats supplémentaires.



Les organisations syndicales demandent des précisions sur l'état d'avancement des formations dans les différentes régions et sur l'assistance des agents des autres SIVEP pour le 31 décembre 2020.

Pour Charles Martins-Ferreira, la formation est un enjeu majeur.

Dans les Hauts-de-France, beaucoup d'inspections vont être créées ex nihilo. Les agents expérimentés, notamment ceux de Calais, travaillent depuis plusieurs mois sur la mallette pédagogique.

Des modifications assez lourdes de la réglementation sont intervenues depuis les formations de 2019. Une formation pratique de 3 semaines est nécessaire.

Aujourd'hui, il y a 90 ETP dans les PCF, mais la répartition ne permet pas de les mobiliser tous et seuls trois sont mobilisés : Le Havre, Marseille et Roissy.

C'est une cause nationale : il faut compter sur la mobilisation de tous pour aider les nouveaux collègues des Hauts-de-France qui n'auront pas la compétence au départ. Roissy et Marseille sont mobilisés et un appel à toutes les bonnes volontés est lancé : anciens cadres en PCF, anciens chefs de SIVEP...

Dunkerque forme sur place. Le Havre forme toute la Normandie.

Pour le début 2021, une entraide à distance est demandée les premières semaines.

Une baisse de flux à cette période charnière, par peur des opérateurs, est prévue. Un travail va être effectué avec les opérateurs importateurs du Royaume-Uni afin de faire attention à la qualité des certificats au début pour éviter les blocages mais aussi refus de marchandise voire destruction...

Si survient une pagaille totale qui bloque les camions, le plan de gestion de crise sera mis en place par le préfet avec un contrôle limité aux aspects primordiaux (périodes limitées de 2 heures, avec un reporting au préfet qui lève ou prolonge de 2 heures...). Ces plans seront mis en place en toute transparence, notamment vis-à-vis de l'Union européenne.

Des « marches à blanc » d'une journée par site sont prévues fin octobre/début novembre, sous la houlette des préfets, avec les douanes et le SIVEP, en lien avec Eurotunnel et les compagnies maritimes. La DGAL y participera et pourra réaliser un bilan factuel.

5. Ergonomie et conditions de travail

Pierre Clavel présente le projet qui répond à l'objectif 5.6 du programme national de prévention 2019-2022. C'est une action du CHSCTM mais en lien avec DGAL, le SRH et les trois DRAAF.

Le cabinet Ergotec accompagne le projet qui porte sur l'organisation du travail, la planification en tenant compte du travail de nuit et des amplitudes horaires.

Le projet a démarré le 23 juin 2020 dans le contexte Covid-19.

Un comité de pilotage (3 DRAAF, DGAL, SRH, CHSCTM) suit les travaux et s'est réuni deux fois.

Un groupe de travail opérationnel comprenant 9 acteurs locaux venant des 3 régions (encadrants, opérateurs, assistant de prévention) s'est réuni 5 fois.

Le travail de nuit est traité spécifiquement.

Comme il n'y a pas encore d'activité à Calais, le travail préalable a été réalisé sur Le Havre et Dunkerque. L'intervenant a visité et réalisé une analyse sur l'animalerie de Roissy et au poste d'inspection de Perpignan qui contrôle beaucoup de camions de végétaux ayant transité en Espagne.

L'anticipation des conditions doit être confrontée avec le GT opérationnel pour une co-construction de l'organisation.

Le projet comprend l'élaboration des cycles de travail et la mise à jour des DUERP des entités (DRAAF et DDPP pour Bretagne).

Le groupe de travail opérationnel est accompagné par l'intervenant, pour monter en puissance. Ses membres pourront être mobilisés pour des ajustements pendant la phase d'activité dès 2021.

Aujourd'hui l'analyse détaillée des conditions des PCF Brexit est faite, l'action sur l'organisation du travail et les moyens de gestion pas encore finalisée, la mise à jour des DUERP n'est pas réalisée ni le rapport final attendu d'Ergotec.

Quatre axes de travaux sont identifiés :

- la gestion des flux : infrastructures, opérationnel, anticipation, pression cognitive, décision,
- l'accroissement des compétences : expertise individuelle et collective, formation,
- l'optimisation de l'organisation et des moyens de gestion : travail de nuit, cycles de travail, outils planification/gestion,
- la mise en place d'un management adapté : management de proximité, astreinte en situation critique ou de crise.

Quelques éléments d'analyse :

Pour le travail de nuit, le traitement cognitif a lieu en début de vacation et pas en fin de vacation, d'où des conséquences sur l'organisation, les 5 premières heures devant être plus organisées.

Les pauses et les récupérations doivent être prévues.

L'organisation en équipes importantes permet d'améliorer le collectif.

Des cycles de travail différents sont prévus dans chaque région : pour les Hauts-de-France, le travail est en cours, en Normandie et Bretagne, 2 cycles sont proposés en fonction de la variabilité des arrivages des bateaux (en Bretagne, 7 mois d'activité importante et 5 mois d'activité basse).

Pour le management opérationnel de proximité, à l'instant t, chaque équipe doit avoir un manager de décision (= « chef de quart ») car les chefs de pôle ne peuvent pas tout décider.

Il faut également anticiper la gestion en situation de crise et la capacité d'une astreinte de cadres.

L'Alliance du Trèfle demande quelles sont les conditions d'astreintes prévues pour les cadres des DRAAF, la circulaire n° 2018-571 n'étant pas adaptée.

Servane Gilliers-Van Reysel indique qu'il n'y a pas de blocage réglementaire et après quantification en Normandie, une réponse à cette question devrait intervenir rapidement.

6. Mise en œuvre pratique par les services déconcentrés

Magali Pecquery indique que tous les agents ont hâte de démarrer. Ils ont été en télétravail sur différentes missions (BOP 206, protection animale, PAC) afin d'aider le MAA et suivent actuellement le module de formation.

Isabelle Paysant précise que les derniers recrutements sont en cours. La formation est suivie, la DDPP du Finistère et la DDCSPP d'Ille-et-Vilaine sont mobilisées.



Une visite des sites avec les membres du CHSCT a été organisée.

Le 1^{er} janvier 2021, à Saint-Malo, seul l'opérateur Condor Ferries (trafic avec les îles anglo-normandes) fonctionnera (pas Brittany Ferries). Les projections ont donc été redimensionnées.

L'Alliance du Trèfle demande ce qui est prévu en cas de Covid-19 (personnes vulnérables, suspicion, cas contact...).

Magali Pecquery indique que la problématique Covid-19 a été prise en compte dans la conception des locaux, dans les équipements des agents (gel, masques...).

Dans l'éventualité d'un cas de Covid-19 sur un site, le sujet devient interministériel et est remonté au préfet (le cas pourrait également intervenir parmi les agents des Douanes) car le site pourrait être bloqué.

Isabelle Paysant précise que le Covid-19 a été pris en compte pour la gestion des locaux et dans le plan de continuité d'activité.

L'Alliance du Trèfle s'interroge sur les managers de proximité qui vont devoir renseigner les professionnels et les cadres d'astreintes en cas de difficultés. Ont-ils reçu une formation sur la fonction de manager ? Maîtrisent-ils tous le français ?

Par ailleurs, pour leur vie familiale, combien de week-end complets (du vendredi soir au lundi matin auront-ils par an ? Combien de semaines de vacances d'affilée pourront-ils prendre en juillet-août : 2 semaines maxi ou 3 semaines ?

Magali Pecquery précise que les cadres de proximité sont les chefs d'équipe, des vétérinaires. Si certains agents recrutés en 2019 maîtrisaient mal le français, ils le parlent beaucoup mieux maintenant, et désormais le français est pris en compte pour le recrutement. Le module de formation des cadres est à mettre en place.

Isabelle Paysant indique que les cadres de proximité sont les deux chefs de poste français qui ont suivi des formations.

Les agents des PCF bénéficient d'une surveillance médicale renforcée.

Charles Martins-Ferreira annonce que, compte tenu de l'évolution sanitaire, la Commission européenne prolonge jusqu'au 1^{er} février la possibilité de dématérialisation de certaines procédures.

Après 13h00, Servane Gilliers-Van Reysel clôt la réunion en indiquant que l'horaire prévisionnel de fin de la réunion était dépassé de plus d'une demi-heure, sans qu'il ait été répondu sur l'impact sur la vie familiale des cycles de travail retenus dans les PCF H24.